50e ANNÉE. — N° 17.355
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes.	8 50	16f	30f
France et Colonies...	9 »	17f	32f
Etranger.....	10 »	20f	40f

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

JEUDI 8 JANVIER 1920
SAINT LUCIEN
SOLEIL : lever 7h41; coucher 4h36
LUNE : D. Q. le 13; N. L. le 21

TRIBUNE DE LA IVe RÉPUBLIQUE

POUR LES ENFANTS DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Pendant la guerre, quand on pensait aux Français infortunés restés dans les régions dévastées, rien n'inspirait plus de pitié que le sort des enfants. Comment vivaient-ils, brutalisés, martyrisés, peut-être, ces chers petits, par l'envahisseur. Nous nous rappelions avec effroi ce qu'on avait vu au début de la campagne : les gosses fusillés, les toutes jeunes mains coupées, ces horreurs que seuls pouvaient commettre des barbares. Encore aujourd'hui, lorsqu'on parcourt l'ancien front dévasté et ses villages en ruines, ce qui navre le plus c'est de voir des enfants à l'œil triste, à l'air soucieux, des enfants qui ne sont pas gais — parce qu'ils n'ont pas rejeté l'ancien effroi.

C'est pourquoi je trouve admirable l'œuvre que Binet-Valmer vient d'entreprendre. Il a pensé à ces petits et il leur envoie leurs étrennes. Si vous allez passage Beaucourt, vous ne reconnaîtrez plus le local de la Ligue des chefs de section et des anciens combattants. On se croirait dans l'arrière-boutique de magasins de jouets. Partout, dans les salles, sur l'escalier, devant la porte, s'entassent poupées, automobiles, ballons, locomotives... On emballe fièvreusement, on cloue les couvercles de grandes caisses, on charge sur des autos du comité américain, conduites par des convoyeurs de bonne volonté. Déjà deux voitures pilotées par MM. Ternisien et Bérenger ont roulé vers la Somme et le Pas-de-Calais, d'autres conduites par le docteur Ménestrel, MM. Carette et Bouvet, vers l'Aisne et vers l'Argonne. Aujourd'hui même, MM. Labbé et Médevielle partent pour l'arrondissement de Montdidier, et M. Héricourt est chargé de ravitailler en jouets les enfants de la région de Guise. Lundi, c'est M. Ménestrel qui ira au nord de Reims et M. Véron qui partira pour Berry-au-Bac et le chemin des Dames.

Et comme je félicitais l'un des convoyeurs du dévouement de tous : « Ne nous remerciez pas, répondit-il, nous voyons de si belles choses, nous avons tant de plaisir que vraiment je me demande si maintenant c'est encore du dévouement; ce serait presque de l'égoïsme. » Et il me cite quelques traits qui, vraiment, font regretter de ne pouvoir accompagner dans leur charmante tournée ces « bon-hommes Noël » d'un nouveau genre.

D'abord, la joie délirante des enfants assemblés devant tant de beaux jouets venus sans doute du pays des fées. L'émotion de cet instituteur, resté un an prisonnier des Boches, qui pleure de joie tandis que rient et s'exclament, et se pâment de plaisir et d'admiration ses petits élèves. Il y a aussi cette messe de minuit à Lacacture, au nord de Béthune, où les gens sont venus de 14 kilomètres et plus, malgré la pluie, le vent, le froid. Un prêtre qui célèbre dans une misérable baraque et dans ce lieu où l'Eglise fête Noël, des hommes charitables distribuent aux petits les cadeaux du rire et de la joie, convenables à leurs âmes naïves.

Il y a aussi le village de Cléry qu'un philanthrope, M. Fenaille, a résolu de faire entièrement reconstruire à ses frais : plus de trente maisons élèvent déjà leurs murailles claires et, à pied d'œuvre, l'on peut voir des matériaux et du mobilier suffisants à cent autres habitations. Et M. Fenaille ne se présente à aucune élection.

« Nos yeux voient des choses étonnantes, me disait mon interlocuteur, et nos âmes éprouvent des émotions extraordinaires : cela suffit largement à nous payer de toutes nos peines. »

Dans une salle encombrée de jouets et de colis, tel un général ordonnant la marche de ses armées, Binet-Valmer, penché sur une carte, discute avec deux de ses convoyeurs bénévoles un prochain itinéraire. La voix grave et pathétique rententit, tremblante un peu d'une émotion... « Il va gagner la bataille de la joie...

Comme nous sortons ensemble : « C'est très bien ce que vous faites là, lui dis-je; il faut que ce soit connu. » Il sourit en haussant les épaules, il a accompli bien d'autres œuvres... Il ne répond pas; mais, se tournant vers son collaborateur : « Faites bien attention, la route est très mauvaise entre Laon et Soissons. »

Jean de GOITISOLO.

REVUE DE LA PRESSE

LES ELECTIONS SENATORIALES

M. Alfred Capus constate, dans le **Figaro** :

« Il est visible qu'il ne s'établit pas un courant d'opinion pour les élections sénatoriales comme il s'en est produit un pour les élections législatives. »

« Tout ce qui servait de trait d'union — c'est-à-dire le parti républicain, en somme — a été massacré aux élections législatives, écrit M. André Lebey (**France libre**), et de ce fait même la tradition républicaine aussi a été brisée. Pour remédier à la sourde guerre civile qui se dessine pour reprendre la ligne droite interrompue, le Sénat semble tout indiqué. Il faudrait pour cela que le renouvellement du Sénat s'effectuât à gauche, prudemment, avec des hommes éprouvés. Ce n'est pas impossible. »

« Nous comptons d'abord, dit le **Radical**, sur l'esprit de discipline et de désintéressement républicains des candidats qui, dimanche, n'ont pas été choisis par le Congrès. Mais nous savons fort bien que si, contre toute attente, certains d'entre eux consentaient à pactiser avec les amis de MM. Mayéras et Longuet, les électeurs, par leur vote de réprobation, leur infligeraient, avec le plus piteux échec, la plus cinglante flétrissure. »

LES PROPOSITIONS DE PAIX DE L'EMPEREUR CHARLES

Le débat ne fait que s'ouvrir, si nous en jugeons par ce qu'écrit M. Emile Bure (**Eclair**) :

« M. Ribot, jusqu'ici, a bien défendu sa politique, mais doit nous dire maintenant pourquoi, ayant rompu les pourparlers engagés avec Vienne par l'intermédiaire du prince Sixte, il a eu recours ensuite au comte Armand pour les reprendre dans des conditions beaucoup moins favorables? Des documents seront bientôt publiés qui forceront à s'expliquer tous les hommes d'Etat qui gouvernèrent notre pays pendant la guerre, y compris M. Clemenceau. »

RETABLIRA-T-ON LES RAPPORTS AVEC LE VATICAN

A un collaborateur de la **Lanterne**, qui lui posait la question, M. Combes a répondu :

« En ce qui concerne la politique intérieure de la France, la question ne se pose pas. La séparation est faite. Elle est intangible. Les prêtres doivent rester chez eux, ils sont libres dans leurs églises, mais soumis aux lois. L'Etat ignore les églises, donc pas de relations !

» Au point de vue extérieur, continue l'ancien président du conseil, la présence d'un ambassadeur auprès du Vatican ne rehausserait nullement le prestige de la France à l'étranger. C'est sa puissance effective, ce sont ses principes d'honneur, de justice, de solidarité humaine, qui ont valu à la France moderne, héritière des grandes maximes sociales de la Révolution, une place à part dans le monde. Il est inutile de la faire passer sous les fourches caudines de la papauté. La France séparée de Rome possède toute l'autorité morale pour assurer sa force et son rayonnement.

» L'Angleterre a défendu ses nationaux sans aucun papier avec le Vatican. L'Allemagne également. L'Italie de même.

» Les républicains ne doivent pas se laisser prendre au piège qui peut leur être tendu. Ils commettraient une faute grave s'ils renouaient des relations, même simplement diplomatiques, avec celui qui, pendant la guerre, a discuté, ergoté sur les crimes et les scélératesses de nos ennemis. Si la Chambre, dont l'existence, à mon avis, sera courte voulait « aller à Canossa », j'ai confiance dans l'esprit démocratique du Sénat pour maintenir toutes les conquêtes laïques que Waldeck-Rousseau et moi avons réussi à faire triompher. »

M. CLEMENCEAU ET LE CAPITAL

Au banquet de Sainte-Maxime — rapporte M. Jules Véran à l'**Eclair de Montpellier** — M. Clemenceau a prononcé une parole qui est à Paris assez commentée. « L'idéal serait peut-être, a-t-il dit, que chacun sacrifiât une partie de sa fortune. »

« Dans le monde de la Bourse et les milieux financiers, on a été très frappé de cette déclaration. On se demande s'il n'y faut pas voir l'annonce d'un impôt sur le capital. Il est fort possible qu'il n'en soit rien et que M. Clemenceau, en parlant ainsi, n'ait fait qu'émettre, au cours d'une improvisation, qu'une idée toute personnelle très vague et sans en envisager la réalisation. Mais les financiers ont l'oreille fine et délicate. »

LA PRESIDENCE DE M. POINCARE

M. Gustave Hervé examinant (la **Victoire**) la présidence de M. Poincaré, après avoir marqué la désaffection — injuste et injustifiée — que l'opinion témoigna pendant les premières années de guerre au chef de l'Etat, rappelle que M. Poincaré témoigna d'une grande noblesse d'âme et de caractère, quand il confia le poste de chef du gouvernement à M. Clemenceau, qui, pendant trois années, n'avait cessé de le déchirer de coups de dents féroces :

« Et la France reconnut qu'il y avait à l'Elysée un homme qui, le jour de la déclaration de guerre, avait renoncé à toute passion politique pour être le serviteur de la nation et qui était prêt à tous les sacrifices d'amour-propre pour que la France sortît victorieuse de l'atroce guerre. »

L'histoire impartiale, conclut M. Gustave Hervé, dira que le président Poincaré a bien mérité de la France et de la République.

CARTES DE VISITE

La guerre semble leur avoir porté un coup terrible, ainsi que le prix du carton et les taxes postales.

Excelsior retrace en bref l'histoire du règne de la carte de visite :

« Cette mode, dit-on, prit naissance sous le règne de Louis XIV. Les Chinois, précurseurs en cela comme en bien des choses, l'avaient répandue quelques centaines d'années auparavant. Mais au Céleste-Empire, la « carte de » visite » est une feuille de papier plié de dimensions variables, ainsi que de couleur, selon la dignité des individus. Elle fut chez nous plus modeste, depuis le Roi-Soleil jusqu'à l'heure présente. Il en est d'originales et de singulières, que connaissent et recherchent les amateurs. Celles du dix-huitième siècle, gravées par Saint-Aubin, font prime. Pendant la période révolutionnaire et sous le Consulat, l'usage était assez répandu de cartes à jouer, sur le verso desquelles les citoyens écrivaient leurs noms et leurs qualités. On les retrouve sous le premier Empire, qui vit apparaître des cartes historiées, gaufrées et de couleurs variées. On vendait, passage des Panoramas, des cartons passe-partout, sur lesquels on écrivait soi-même son nom. Il y en avait avec des devises et des vers dans le genre troubadour que consacra la reine Hortense. Le second Empire produit la carte porcelaine et la carte de soie. Il y eut alors pourtant une accalmie. »

LE MORAL ET LES MALADIES D'ESTOMAC

Le chroniqueur médical du **Matin**, le docteur Ox, nous fait part des observation qu'a faites un professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg :

« Il paraît qu'un grand nombre de soi-disant malades de l'estomac, qui suivent, pour soigner leur viscère gastrique, des traitements coûteux et compliqués, et subissent même des opérations où toute la stratégie chirurgicale entre en jeu, ne sont en réalité pas malades du tout. C'est leur « estomac mental », comme dit mon martial confrère, c'est-à-dire leur moral seul, qui est atteint. C'est par le traitement mental, par la suggestion ou simplement par un changement dans les préoccupations, qu'il faudrait donc soigner un très grand nombre de dyspeptiques. Ainsi, pour employer le langage de l'auteur, « la déclaration de guerre, en 1914, » par le stimulus mental imprimé à tous les » cerveaux, a guéri instantanément nombre de » mobilisés dyspeptiques ». Donc, dorénavant, ô tristes dyspeptiques, cessez de croire naïvement que vous supprimerez la cause de votre mal en vous faisant enlever l'estomac par un expert bistouri. La meilleure drogue contre la plupart des maladies gastriques, c'est le grain d'ellébore. »

Pour le paiement des primes de démobilisation

Le colonel Picot, député de la Gironde, ayant réclamé du sous-secrétaire d'Etat de l'administration générale une accélération dans la liquidation des primes mensuelles, a reçu de ce dernier la lettre suivante :

« Monsieur le Député et cher Collègue,

» Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la nécessité qui s'impose de faire payer sans délai le montant des primes à 15 fr., dues aux mobilisés pour la durée de leur séjour sous les drapeaux, en attendant que puissent être contrôlés leurs droits au paiement de la prime de 20 fr. Vous voulez bien, en même temps, m'exprimer le désir de les faire informer qu'ils toucheront plus tard le supplément leur revenant.

» J'ai l'honneur de vous faire envoi, sous ce pli, d'un extrait de la circulaire traitant en entier de la question qui a fait l'objet de votre lettre du 18 décembre courant.

» S'il est à votre connaissance que certains commandants de dépôt ne se conforment pas à ces prescriptions, je vous serai obligé de me les indiquer afin que je puisse leur adresser les instructions nécessaires.

» Agrez, Monsieur le Député et cher collègue l'assurance de ma haute considération.

» ABRAMI. »

Certains dépôts semblent ignorer la circulaire en question. Nous en retraçons ci-dessous les principaux paragraphes :

« Lorsque, pour certains bénéficiaires, la liquidation de leurs droits à la prime de 20 fr. ne pourra être opérée dans les délais limités par la dépêche du 5 mai 1919, il sera établi en leur faveur, **immédiatement**, un titre de paiement et des bons provisoires correspondant aux primes de 15 fr. pour la durée totale des services donnant droit aux primes mensuelles, le supplément mensuel de 5 fr. n'entrant en ligne de compte que pour les périodes où il n'existe aucun doute sur la situation de l'intéressé.

» Les titres de paiement et bons provisoires ainsi établis leur seront adressés par le commandant du dépôt; les bénéficiaires seront avisés que le titre de paiement et bons provisoires représentant le reliquat éventuellement dû leur seront payés ultérieurement. »

Une des dernières vues de l'inondation qui maintenant se retire : le ravitaillement dans une rue d'Asnières — Photo MEURISSE.

LA DÉCRUE DE LA SEINE S'ACCENTUE

Paris, 7 janvier. — La baisse de la Seine a continué, et elle ne fera que s'accentuer de jour en jour, si le temps sec persiste.

Au pont de la Tournelle, où on cotait hier matin 6 m. 31, on cote ce matin 5 m. 93, soit une baisse de 39 centimètres en vingt-quatre heures.

Le retrait des eaux a permis de rétablir dès aujourd'hui quelques-unes des lignes de tramways.

Le Tremblement de terre du Mexique

IL NE SERAIT PAS AUSSI GRAVE QU'ON L'AVAIT CRAINT

Mexico, 5 janvier (retardée). — Les derniers rapports indiquent que le tremblement de terre n'a pas été aussi grave qu'on l'avait d'abord cru. A Vera-Cruz, les dégâts ont également été peu importants. Deux casernes ont été détruites et des tuyaux de distribution d'eau ont été rompus. C'est aux environs d'Orizaba que les dégâts sont les plus importants. La destruction de deux villages, près de Jalapa, n'a pas encore été confirmée, les fils télégraphiques étant brisés. On signale plusieurs incendies.

AUX ETATS-UNIS

Deux Américains assassinés par les Mexicains

Washington, 6 janvier. — Suivant des dépêches particulières, les Mexicains ont assassiné, près de Port-Lobos, deux Américains : MM. Bowles et Roney, employés de la Compagnie internationale de pétrole.

Le complot bolcheviste

AUTRES ARRESTATIONS

New-York, 6 janvier. — On continue à traquer les révolutionnaires, que l'on désigne aux Etats-Unis sous le nom de radicaux ou celui d'extrémistes. On a arrêté le secrétaire de l'organisation révolutionnaire dite des travailleurs industriels du monde. A Chicago, on a arrêté un nommé Mallen, qui était statisticien de la commission fédérale et avait été interné en 1919 pour s'être dérobé au service militaire, sous prétexte de scrupules de conscience.

UN COLLABORATEUR DE TROTZKY ARRETE

New-York, 7 janvier. — On a arrêté le docteur Michaël Mislg, caissier du journal radical russe « Novymir », publié à New-York, journal auquel Trotzky avait autrefois collaboré. Mislg est également trésorier de la Fédération socialiste russe, qui cherche à répandre la propagande bolcheviste aux Etats-Unis.

Mislg reconnaît avoir, au nom de la Fédération, envoyé plusieurs millions de dollars en chèques au parti communiste en Amérique, mais prétend que cet argent n'a pas été fourni par la Fédération.

46,000 CITOYENS AMERICAINS IMPLIQUES DANS LE COMPLOT

New-York, 7 janvier. — Le département de la justice est en possession d'une liste de 46,000 citoyens américains impliqués dans le complot communiste. Ces 46,000 agitateurs seront arrêtés dès que le Congrès aura voté le projet de loi qui va lui être soumis.

Aux termes de ce projet, les manœuvres séditieuses seront punies d'un emprisonnement de vingt années. Le projet prévoit, en outre, la peine de mort pour les personnes coupables d'excitation à la révolte contre le gouvernement légal du pays.

EN ANGLETERRE

Les troubles d'Irlande

Dublin, 6 janvier. — On a arrêté le nommé James Hoey, notable sinn-feiner, directeur d'une nouvelle Compagnie d'assurances, qui avait pour objet d'empêcher que l'argent irlandais soit versé dans les Compagnies anglaises d'assurances. Les sinn-feiners du comté de Galway ont attaqué la caserne de la gendarmerie, à Roundstone; ils ont été repoussés, et il y a eu deux blessés. Le gouvernement a décidé de mettre en état de défense, à l'aide de fusils Lewis, les casernes de gendarmerie et les localités éloignées du sud et de l'ouest de l'Irlande.

LA GREVE DE LA FAIM

Cork, 7 janvier. — Une quarantaine de détenus de la prison de Cork ont commencé hier la grève de la faim.

Les troubles de Bulgarie

ATTENTATS CONTRE LES VOIES FERREES

Sofia, 7 janvier. Les grévistes bulgares ont fait sauter un pont sur la voie ferrée, entre Sofia et Varna. De semblables tentatives ont eu lieu sur plusieurs points. Deux cents coupables ont été arrêtés; quatre ont été fusillés.

Les Polonais à 130 kilomètres de Kiew

Varsovie, 7 janvier. — **Après avoir coupé Prsokuroff, évacué par les troupes de Denikine, l'armée polonaise a atteint Shimonn-Shitomir, ville importante de l'Ukraine, sur la route de Kiev, dont elle est à 130 kilomètres environ.**

L'armée polonaise développe son action contre les bolcheviks

Varsovie, 7 janvier (officiel). — En développant notre action à l'est et au nord de Dvinsk, nos détachements, conjointement avec des détachements lettons, ont occupé la ligne de la rivière Dubna; puis, par Wyszki et la station Malinowka, celle de la Dvina. Le contact avec les troupes lettones a été entièrement établi.

De fortes attaques bolchevistes sur la tête de pont de Bobruijsk, près du village de Wawulicze, ont été repoussées après un combat sanglant.

Sur le front de Wolhynie, à l'est de Rokitno, un de nos détachements de reconnaissance a effectué une incursion dans les lignes ennemies mettant en déroute, près de Bialokerewiz, des troupes protégeant un train blindé bolcheviste.

Les fonctionnaires de Vladivostok en grève contre Koltchak

Vladivostok, 4 janvier (retardée). — Une grève générale des employés de l'Etat a éclaté à Vladivostok. Cette grève comprend jusqu'aux journaliers et employés des tramways. Toute l'administration est paralysée. Cette grève, de nature politique, est dirigée contre le gouvernement de Koltchak. Les grévistes distribuent des imprimés dans lesquels l'intervention des alliés est fortement blâmée.

Un memorandum de M. Lansing justifie le blocus de la Russie

Washington, 7 janvier. — M. Lansing a publié un long mémorandum, préparé par le département d'Etat, donnant des explications sur l'attitude du gouvernement envers la Russie des Soviets et disant que le blocus russe devrait continuer par précaution contre les agissements de Trotsky et de Lenine, dont le but est d'organiser une révolte générale dans le monde contre les gouvernements démocratiques existants.

Les Japonais ne veulent pas annexer la Sibérie

Tokio, 7 janvier. — Le général Harimoto, commandant les forces japonaises opérant en Sibérie, a fait les déclarations suivantes :

« L'activité militaire déployée par les Japonais en Sibérie ne doit nullement être considérée comme une preuve des intentions que certains nous prêtent relativement à l'annexion de la Sibérie. Le Japon ne veut simplement que garantir la paix. Il ne désire ni annexion de territoire ni même l'acquisition de certains privilèges en Sibérie.

La ligne d'Irkoutsk que les Japonais fortifient

Tokio, 7 janvier. — La ligne que les Japonais se proposent de fortifier contre les bolcheviks s'étend au nord d'Irkoutsk. Les rouges sont encore à plus de 600 kilomètres de cette ville.

Les négociations de Copenhague avec les bolcheviks sont reprises

Copenhague, 7 janvier. — M. O. Grady étant de retour à Copenhague, les négociations avec M. Litvinoff ont été reprises.

EN ALLEMAGNE

Les pertes allemandes

Berlin, 7 janvier. — Le socialiste majoritaire Thiele, qui, durant les hostilités, était chargé de l'établissement des listes officielles des pertes, publie les chiffres définitifs suivants :

Pour les armées de terre : Tués, 1 million 718,246 hommes; blessés, 4 millions 234,107; prisonniers et disparus, 1 million 173,619. Soit au total 7 millions 125,972.

Les pertes de la marine allemande ont été les suivantes : 24,112 tués; 29,830 blessés, et 11,654 prisonniers et disparus. Soit au total 65,596 hommes.

Les suppressions de régiments

Toulouse, 6 janvier. — La « Dépêche » de Toulouse publie ce soir l'information suivante :

« Le ministre de la guerre, sur les propositions conformes de l'état-major général, a supprimé récemment une trentaine de régiments. Des renseignements qui nous ont été fournis, il résulterait que de nouvelles suppressions de régiments seront décidées. On parle d'une cinquantaine. Ces mesures soulèvent, comme il fallait s'y attendre, une assez vive émotion et des protestations se sont produites auprès du ministère de la guerre de la part des garnisons intéressées. Mais le ministre a déclaré qu'il ne pouvait tenir aucun compte de ces protestations, quelles que fussent leur valeur et leur origine. Les effectifs réduits actuellement en service et les nécessités de l'armée d'occupation qui font le vide dans tous les dépôts ne permettent pas de conserver le nombre de régiments actuel. »

La réintégration des mobilisés dans leur emploi

Paris, 6 janvier. — La loi du 22 novembre 1918, d'après laquelle les patrons doivent réintégrer les démobilisés dans leur emploi d'avant-guerre, a été invoquée aujourd'hui devant la troisième chambre du tribunal civil de la Seine. M. Georges Nossann, ancien directeur de la Société générale de marbrerie funéraire parisienne, engagé en janvier 1913 pour cinq ans, à 15,000 fr. d'appointements annuels, fut mobilisé du 18 août 1914 au 1er janvier 1919. N'ayant pu être réintégré dans son emploi, il obtient 50,000 francs de dommages-intérêts.

L'approvisionnement en blé serait assuré

Paris, 7 janvier. — La production en blé n'est, cette année, que de 46 millions 630,000 quintaux contre 63 millions l'année précédente. Or, nos besoins annuels se chiffrent par un total de 80 millions de quintaux. Toutes les nations d'Europe sont d'ailleurs en déficit à cet égard : l'Angleterre, de 54 millions; l'Italie, de 28; la Belgique, de 15; l'Allemagne, de 33; l'ancienne Autriche-Hongrie, de 20.

En ce qui concerne la France, l'approvisionnement en céréales est assuré jusqu'en juin par les contrats passés avec divers pays. Il ne se présentera donc de difficultés que ce mois jusqu'à la récolte. Mais il semble, dès maintenant, que les importations nous permettront de traverser sans trop de gêne cette période de soudure.

Une hausse moyenne de 400 0/0 depuis 1914 !

Paris, 7 janvier. — Dans son rapport sur le budget du service du matériel, des services du département et de la ville de Paris, M. Reisz, conseiller municipal, fait ressortir la hausse survenue sur tous les objets depuis 1914.

L'augmentation est de 400 % sur le papier, 510 % sur les cahiers scolaires, 250 % sur le mobilier, 540 % sur le savon, 526 % sur les huiles, 257 % sur les suifs, bougie : 468 % sur les fers, 128 % sur le bois de chêne, 378 % sur le bois de sapin, 422 % sur la résine, 200 % sur le blanchissage, 225 % sur les vêtements et 666 % sur les drapeaux.

Qui succèdera à M. Clemenceau?

Paris, 7 janvier. — Dans les milieux politiques, on continue à chercher quel sera l'homme politique qui succédera à M. Clemenceau comme chef du gouvernement. Nous avons dit que M. Millerand, à qui M. Frey, député alsacien, demandait s'il était exact que le 17 janvier il prendrait la présidence du conseil, a répondu :

« Il n'y a pas un mot de vrai dans cette information. »

On ne peut se baser sur cette réponse, car, évidemment, M. Millerand n'en pouvait faire d'autre.

On parle aussi de M. Viviani, qui répond :

« Ah ! non. J'ai des affaires considérables au palais, que je devrais abandonner... Je ne veux rien savoir... »

Quant à M. Briand, il aurait répondu à quelqu'un qui lui laissait entrevoir un prochain retour au pouvoir :

« La situation n'est pas assez bonne pour me tenter; elle n'est pas assez mauvaise pour qu'on songe à me l'offrir. »

L'AVIATEUR SADI-LECOINTE qui vient de s'adjuger la Coupe Deutsch par 266 kilomètres à l'heure — Photo MEURISSE.

Les violettes de Palme

On a donné sans doute la couleur violette aux palmes académiques parce que c'est une décoration modeste. Nous n'avons aucun goût pour les plaisanteries faciles qui sont de tradition sur le sujet. Henry Fouquier avait coutume de dire et de prouver aux mauvais plaisants que personne n'est au-dessus d'une décoration, si humble soit-elle. Ces affectations de dédain ne sont que vanité sotte et grossière.

Mieux vaut la sincérité de ces milliers de postulants — quarante mille, nous dit-on — qui attendent la manne violette avec émoi. Ils apprendront sans révolte que l'Etat se proposerait d'imposer les palmes comme le reste. Il exigerait d'abord que les demandes, en conformité des règlements, fussent établies sur papier timbré. Mais le Trésor pousserait plus loin ses exigences. Il y aurait des droits sur l'étude des dossiers, les enquêtes, etc. Enfin le port de la décoration ne serait autorisé que contre l'abandon à l'Etat de 1 ou 2 pour cent du revenu des titulaires.

Il faut se défier des bureaux de l'instruction publique et des beaux-arts, où se réfugient nos derniers humoristes. Mais tout de même le projet est savoureux. L'idée de prélever une dîme sur les chercheurs de violettes dans le Bois Sacré des Muses, est bien moderne. Droit à l'entrée, droit à la sortie perçu par ceux qui ont cueilli la fleur; droit chèrement acquis de la laisser se faner sur la poitrine; voilà bien des taxes pour une décoration qualifiée jusqu'à ce jour d'honorifique !

Attendez... Le fisc laissera faire, laissera passer au cas où les palmes récompenseront les services rendus à l'enseignement, aux arts et aux lettres. Mais alors elles récompensaient d'autres services ? L'aveu est ingénu. On croyait que la distinction n'avait été créée et mise aux boutonnières que pour le mérite intellectuel.

Ainsi ne paieront les taxes nouvelles que les officiers d'Académie qui n'auront aucun droit à la décoration. On les reconnaîtra à ce signe. Hoc signo vinces. *Quand on voudra savoir comment la décoration a été obtenue, il suffira de demander au titulaire : « Combien avez-vous payé de taxe ? » Et l'on sera tout de suite édifié. C'est évidemment pratique, ce pourra être très fructueux, mais ce n'est pas très digne. L'Etat décore ou ne décore pas, mais quand il donne du galon il ne vend pas le ruban !*

Ou alors qu'il institue carrément des palmes académiques de seconde zone, de la « demingue », comme on dit à Bordeaux, pour les sous-intellectuels qui n'ont rendu et ne rendront aucun service à l'enseignement, aux lettres et aux arts, mais qui prétendent demander des services à leur décoration. Il nous semble que des palmes spéciales pour les sous-officiers d'Académie rempliraient le but.

D'autant que la plupart des postulants ont une conception très personnelle de leurs titres aux violettes. Un de nos amis qui venait de recevoir la rosette sans raisons connues écoutait avec un sourire de satisfaction béate les compliments que lui prodiguait son entourage :

— Oui, fit-il simplement, je m'y attendais... C'est qu'il y a plus de vingt ans que je suis à Bordeaux !

P. B.

M. Nitti, Lloyd George et lord Curzon partiront probablement jeudi pour Paris

La délégation hongroise est arrivée

Londres, 6 janvier. — La Conférence anglo-italienne ne s'est pas réunie cette après-midi, mais MM. Nitti et Imperiali sont allés au Foreign Office et ont eu un long entretien avec lord Curzon, qui les a quittés pour aller au conseil de cabinet. On croit savoir que M. Lloyd George et lord Curzon ont soumis au conseil diverses questions discutées et provisoirement tranchées entre eux et M. Nitti.

Londres, 6 janvier. — Il est presque certain que M. Lloyd George et lord Curzon partiront jeudi pour Paris. M. Nitti partira en même temps qu'eux, ainsi que M. de Fleuriau, conseiller à l'ambassade de France. M. Cambon est rentré dans la soirée à Londres.

Déclarations de M. Nitti

Londres, 6 janvier. — Au cours d'une interview M. Nitti a expliqué que, venant à Londres faire visite à M. Lloyd George, il en a profité pour avoir avec lui et avec lord Curzon un échange de vues au sujet de la question de l'Adriatique et de la Méditerranée, qui affectent l'Italie. Mais c'est à Paris que ces questions vont être discutées, et, il faut l'espérer, résolues. M. Nitti dit qu'il est possible qu'à Paris les discussions se prolongent jusqu'après l'élection présidentielle. M. Nitti a ajouté :

« En Italie, à l'heure actuelle, la vie est chère, le charbon rare et les transports sont difficiles. Mais ce sont des difficultés momentanées. Il y a quelques grèves, quelques troubles locaux, mais rien de grave. La production va chaque jour en croissant; le pays reprend sa vie normale; nous faisons notre possible pour régulariser la situation financière, et de nouveaux et lourds impôts figureront à notre budget. »

Arrivée de la délégation hongroise à Paris

Paris, 7 janvier. — La délégation, ayant à sa tête le comte Apponyi, est arrivé par train spécial de Budapest. La délégation, qui, avec son personnel, comprend soixante-cinq personnes, a été reçue par le colonel Henry, chef de la mission militaire française à la Conférence de la paix, entouré d'officiers français, anglais et italiens. Les membres de la délégation ont ensuite pris place dans un autobus pour se rendre à Neuilly, où ils résideront au château de Madrid.

Déclarations du chef de la délégation de paix hongroise

Vienne, 6 janvier. — La délégation de paix hongroise est passée lundi soir par Vienne, se rendant à Paris. Le chef de la délégation, le comte Apponyi, a profité de l'arrêt en gare de Vienne pour faire aux journalistes viennois des déclarations, dont voici les points les plus importants :

« Nous serons à Paris mercredi matin, mais nous ne savons pas encore quand le traité nous sera remis. Une partie des délégués techniques est restée à Budapest, car nous croyons que nous y retournerons prochainement pour élaborer notre réponse au projet de traité qui nous sera remis. Si ce retour est impossible, les délégués techniques viendront immédiatement à Paris. Quant à l'acceptation ou au rejet du traité, le dernier mot sera dit par l'Assemblée nationale hongroise, qui doit être prochainement élue. Une des premières et des plus importantes questions que nous aurons à examiner à Paris sera de savoir si nous devrons faire une paix séparée avec l'Amérique.

» En ce qui concerne la politique étrangère future de la Hongrie, il est encore prématuré d'en parler, mais il est probable que la Hongrie s'orientera du côté où elle obtiendra l'aide la plus puissante pour sa réorganisation économique. »

Au Conseil suprême

La répression en Hongrie

Le Conseil suprême a été saisi d'une demande que lui ont adressée les chefs des missions militaires britannique, française et italienne à Budapest. Cette demande, formulée sur l'initiative du chef de la mission britannique, tend à obtenir l'intervention du Conseil suprême afin de faire commuer les peines prononcées contre un certain nombre de communistes hongrois. Les précédentes démarches du général anglais étaient restées sans résultat, et le gouvernement actuel de Budapest a déjà fait fusiller un certain nombre d'individus dont la culpabilité semblait douteuse, notamment le nommé Corvin Klein, qui aurait été, paraît-il, un des éléments modérés du régime Béla-Kun. Le Conseil suprême a décidé d'inviter le gouvernement hongrois à commuer les peines des condamnés.

Les navires allemands sabordés à Scapa-Flow seront-ils dynamités ?

Londres, 6 janvier. — En ce qui concerne la nouvelle que les alliés auraient décidé de dynamiter les navires allemands sabordés à Scapa-Flow, l'agence Reuter déclare qu'aucune confirmation de cette nouvelle ne peut être obtenue dans les milieux autorisés. Autant qu'on puisse le savoir, dit-elle, aucune décision n'a encore été prise, et cette question sera, croit-on, discutée à la prochaine réunion de la Conférence de la Paix de Paris.

La réponse des alliés à la Note allemande sur la réduction des effectifs

Paris, 6 janvier. — Les alliés ont fait remettre dans la soirée à la délégation allemande la réponse, dont les termes avaient été arrêtés ce matin, à la note des Allemands priant les alliés de réduire les effectifs d'occupation dans les territoires soumis au plébiscite.

Les alliés font remarquer que la non-participation des Américains à l'occupation de ces territoires réduit déjà les effectifs prévus de plus d'un quart. La demande de l'Allemagne ne peut donc être prise en considération.

Les hauts fonctionnaires allemands refusent de recevoir le général français Niessel

Berlin, 7 janvier. — Des difficultés ont de nouveau surgi relativement à la liquidation de l'entreprise germanique dans la Baltique, notamment en ce qui concerne le matériel de guerre, que le général Eberhardt refuse de livrer à la commission alliée.

Le général français Niessel est donc revenu à Berlin. Malgré ses efforts, il lui fut impossible de conférer avec Noske et Hermann Muller, qui, dès l'arrivée des délégués alliés, quittèrent la capitale.

Un haut fonctionnaire du ministère de la marine, auquel le général Niessel avait demandé audience, lui fit répondre qu'il était malade et ne pouvait le recevoir. Le général Niessel reste néanmoins jusqu'à nouvel ordre à Berlin.

La Reichswehr compte encore 290,000 hommes

Berlin, 7 janvier. — D'après les chiffres officiels, les effectifs de le reichswehr étaient au 1er janvier de 290,000 hommes. Ce chiffre sera graduellement réduit, jusqu'à ce qu'il atteigne à fin mars 100,000 hommes, conformément au traité de paix.

L'évaluation du matériel des ports allemands

Hambourg, 7 janvier. — La commission envoyée par l'Entente pour constater l'état du matériel dans les ports allemands a terminé ses travaux, après avoir visité tous les ports de l'est à la Baltique.

Les nouveaux délégués roumains

Paris, 6 janvier. — Le docteur Cantacuzène, le prince Demetre Ghika et M. Bretigeano, les nouveaux délégués roumains, ont présenté cette après-midi leurs pouvoirs à M. Dutasta, au commissariat général de la Conférence.

La neutralité de la Suisse

Berne, 7 janvier. — La réponse du Conseil suprême au sujet de la neutralité de la Suisse n'est pas en complète harmonie avec l'opinion régnant en Suisse à cet égard. Aussi est-il à prévoir que des échanges de vues auront encore lieu pour mettre la question au point.

Le sénat américain aurait trouvé une formule d'entente au sujet du traité de paix

New-York, 6 janvier. — Les sénateurs les moins intransigeants parmi les partisans des réserves ont déclaré qu'une solution pouvait enfin être espérée à la controverse sur le traité de paix qui divise depuis si longtemps le Sénat américain. Ils assurent qu'avant vendredi les négociations auront atteint un tel point qu'une entente définitive sera près d'intervenir. Ces sénateurs ont promis en outre à M. Underwood que si celui-ci ne soumettait pas ses résolutions au comité de conciliation qui a été récemment formé, ce comité n'aurait plus lieu d'exister. Les promoteurs de ce même mouvement déclarent que M. Eryan a été pour beaucoup dans le changement favorable qui a été constaté dans l'attitude des démocrates.

Le malentendu économique franco-belge est aplani

Paris, 7 janvier. — M. Jaspar, ministre des affaires économiques de Belgique, est venu à Paris s'entretenir avec M. Loucheur, ministre de la reconstitution industrielle, de diverses questions intéressant la Belgique et la France, et notamment de celle du charbon. Il est reparti, hier soir, pour Bruxelles, où M. Loucheur se rend

L'élection présidentielle aura lieu le 17 janvier

Le décret de convocation

Paris, 6 janvier. — Le décret qui convoque l'Assemblée nationale pour l'élection présidentielle est ainsi conçu :

« Le Président de la République française, sur le rapport du président du conseil, ministre de la guerre ;

» Vu l'article 3 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 ;

» Le conseil des ministres entendu,

» Décrète :

» Article premier. — **Le 17 janvier 1920, le Sénat et la Chambre des députés se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à l'élection du Président de la République.**

» Article 2. — Le président du conseil, ministre de la guerre, est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, le 6 janvier 1920.

» POINCARÉ.

» *Le ministre de l'intérieur,*
» PAMS.

» Par le Président de la République :
» *Le président du conseil, ministre de la guerre,*
» CLEMENCEAU. »

LA PAIX

La date de la ratification

Paris, 6 janvier. — La date qui a été indiquée comme devant être celle de la signature du protocole n'a aucun caractère officiel, cette date n'ayant pas encore été discutée par le Conseil suprême. Une note officieuse publiée hier dans la presse de Berlin explique pour quelles raisons la ratification du traité de paix se trouvera quelque peu différée. Elle indique notamment que le conseil des cinq a décidé que les questions de détails techniques dont s'occupa le commissaire Von Simson devront être définitivement réglées avant la ratification. Comme ces questions intéressent non seulement l'empire, mais aussi les Etats particuliers, le gouvernement du Reich doit s'entendre avec les Etats, ce qui provoque d'inévitables retards.

Paris, 7 janvier. — Dans les milieux diplomatiques, on déclare qu'il n'est pas impossible que l'échange des ratifications ait lieu samedi. Toutefois, étant données les difficultés auxquelles se heurtent encore les commissions d'experts, cette cérémonie peut avoir quelque retard et n'avoir lieu que lundi.

Les ministres italiens à Londres

Londres, 6 janvier. — M. Nitti, président du conseil italien ; M. Scialoja, ministre des affaires étrangères, et le marquis Imperiali ont eu une conférence dans la matinée avec M. Lloyd George, lord Curzon et M. Bonar Law.

EN RUSSIE

Des renforts japonais sont partis au secours de Koltchak

Tokio, 6 janvier. — **D'importants renforts japonais ont été envoyés en hâte à Irkoutsk pour venir en aide aux forces de Koltchak.**

EN ESPAGNE

Nombreux attentats

Madrid, 6 janvier. — Un nouvel attentat social a été commis à Barcelone. Plusieurs individus ont tiré sur l'automobile de M. Graupera, président de la Fédération patronale, qui a été grièvement blessé. Un ami de M. Graupera, M. Delvaille, ainsi que le chauffeur, ont été aussi sérieusement atteints. Des agents de la Sûreté qui se trouvaient sur le lieu de l'attentat, firent feu sur les agresseurs, qui purent néanmoins s'échapper.

M. Graupera avait reçu la veille une lettre le menaçant de mort et l'avait communiquée à la police. Les mesures prises n'ont pu empêcher l'attentat.

M. Graupera était l'âme de la Fédération patronale catalane. Le « lock out » implanté à Barcelone en réponse aux grèves incessantes était son œuvre.

Valence, 6 janvier. — M. Antonio Milo, l'ancien président de la Chambre de commerce, a été hier victime d'un attentat. Il a reçu quatre balles. Son état est grave.

Gijon, 6 janvier. — Des ouvriers ont tiré plusieurs coups de feu sur M. Antonio Maryllan, un des principaux industriels de Gijon. Il n'a pas été atteint.

LA VIE SPORTIVE

HIPPISME

Courses à Vincennes

MARDI 6 JANVIER

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DE VITTEL (au trot monté), 4,000 fr., 2,500 mètres. — 1er, *Port-Louis* (Verzeele), à M. R. Bally ; 2e, *Quorum* (L. Dufour), à M. Hennebert ; 3e, *Passe-moi-ça* (Potier), à M. J. Nottinger.

Non placés : Quelle-Veine (Dupuy), Ogués (Pierre), Petit-Baron (Sourroubille), Paimpolaise (James), Oletta (Captit), Queen-Elisabeth (Renaud), Quinola (Neveux), Olivette (Leroy), Possesse (Simonard), Petitville (Métivier), Quo-Vadis (Picard).

Durée : 1er, 4' 13" 1/5 ; 2e, 4' 24" ; 3e, 4' 28" 4/5.

PRIX DE LA POMMERAIE (au trot attelé), 4,000 fr., 2,300 mètres. — 1er, *Quo-Vadis* (Marie), à M. A. Viel ; 2e, *Quinte* (M. Ockhorst), à M. G. Nenet ; 3e, *Docteur* (Pennequin), à M. C. Beanne.

Non placés : Quimper (Méquignon), Quéman deuse (Th. Monsieur), Queenly (Bouley).

Durée : 1er, 3' 46" 1/5 ; 2e, 3' 47" ; 3e, 3' 50" 1/5.

PRIX DE SANTENY (au trot attelé), 4,000 fr., 2,200 mètres. — 1er, *Tapageuse* (M. de Wazières) ; à M. de Wazières ; 2e, *Ondée-d'Avril* (Begou), au Haras de Fleury ; 3e, *Nervouse* (Vitet), à M. J. Morel.

Non placés : Ourida (Bakker), Jeanny (Laboroille), Luthenay (Michaux), Offensif (Hardy), Normandie (Tirard), Kinsacaise (Aamar).

Durée : 1er, 3' 34" ; 2e, 3' 35" 3/5 ; 3e, 3' 36" 4/5.

PRIX DE LA MEUSE (au trot monté), 5,000 francs, 2,500 mètres. — 1er, *Poilu* (Dufour), à M. L. Dumontier ; 2e, *Quenouille* (Forcinal), à Mme veuve A. Forcinal ; 3e, *Glaneuse* (de propriétaire), à M. de Wazières.

Non placés : Père-Léon (Chudde), Quinte (Picard), Quintana (Renaud), Quétouse (Pentecôte), Fax-Gloriosa (Lasserre).

Durée : 4' 3" 3/5 ; 2e, 4' 3" 7/10 ; 3e, 4' 8" 3/5.

PRIX DE MAISONS-LAFFITTE (au trot attelé), 5,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Querelleur* (le propriétaire), à M. G. de Wazières ; 2e, *Prisca* (Tamberi), à M. C. Rousseau ; 3e, *Petite-Amie* (Courtade), au docteur Arnoult.

Non placés : Quéridec (le Gentellier), Quimperlé (Pigeotte), Petit-Poucet (Hervé).

Durée : 1er, 4' 38" 4/5 ; 2e, 4' 39" ; 3e, 4' 47" 4/5.

PRIX DE MARLY (au trot attelé), 6,000 fr., 2,900 mètres. — 1er, *Onward-Star* (le propriétaire), à M. J. Sourroubille ; 2e, *Nelusko* (le propriétaire), à M. L. Hémard ; 3e, *Namrod* (Proper), à M. Willemsen.

Non placés : Nez-Rond (Oekhorst), Oscar (Verzeele), Kiew (Simonard), Feu-Follet (Masson).

Durée : 1er, 4' 30" ; 2e, 4' 30" 1/10 ; 3e, 4' 30" 1/5.

CHEVAUX		Pesage ½ 10 fr.	Pel. ½ 6 fr.
Port-Louis	G	89 50	46 50
—	P	18 50	12 50
Quorum	P	12 50	7 »
Passe-Moi-Ça	P	117 50	38 »
Quo-Vadis	G	67 »	38 50
—	P	21 50	13 50
Quinte	P	18 »	9 »
Tapageuse	G	47 50	28 »
—	P	19 »	8 »
Ondée-d'Avril	P	19 »	7 50
Nerveuse	P	21 50	9 50
Poilu	G	24 »	13 »
—	P	12 50	6 »
Quenouille	P	13 50	6 50
Glaneuse	P	19 »	7 50
Querelleur	P	55 50	21 »
—	P	19 50	11 »
Prisca	P	18 »	10 »
Onward-Star	G	61 50	22 »
—	P	26 50	13 50
Nelusko	P	23 50	12 »

FOOTBALL ASSOCIATION

LE MATCH FRANCE-ITALIE

L'équipe de France

Paris, 6 janvier. — La commission de sélection de la F. F. F. A. a formé hier soir l'équipe de France qui sera opposée à l'équipe nationale italienne, le 1er janvier, à Milan. Notre team représentatif a été sélectionné comme suit :

But : Cottenet (Raincy-Sports) ; arrières : Pierre et Alexis Many (U. S. boulonnaise) ; demis : E. Devic (Racing-C. F.), Olagnier (Gallia-Club), et Gravelines (Clympique Lillois) ; avants : Dewaquez (Olympique), Renier (Havre A. C.), Nicolas (Red Star Club), Henri Bard (C. A. P.), et Dubly (R. C. Roubaix).

Remplaçants : Parsys aîné (U. S. T.), Langenove (Olympique), Gamblin (Red Star), Hughes (Red Star), Jourda (R. C. F.), Mistral (Red Star), Lesur (U. S. T.), Courquin (O. L.), Vialatte (Monteil (Club Français), Darques (Olympique), et Triboulet (R. C. F.).

Parmi ces partiers, Parsys aîné, Langenove, Mistral et Darques accompagneront l'équipe.

FOOTBALL RUGBY

BÉGLAIS CONTRE SABISTES

Le leader du classement actuel, le Club Athlétique Béglais et le vieux Sporting Athlétique Bordelais seront aux prises, dimanche, au Stadium, en un match de la troisième journée de la poule de 1re série.

Une nouvelle victoire des Béglais, qui ont déjà triomphé des Stadistes et des Cheminots, leur donnerait d'énormes chances pour la conquête du titre de champion.

La défaite du S. A. B., vainqueur des Etudiants, mais battu par le Stade, lui enlèverait toute chance pour la première place. Sa victoire remettrait tout en question, Bègles et le S. A. B. se retrouvant à égalité, le B. E. C. et les Cheminots ayant un match en retard, et le Stade étant exempt dimanche.

La rencontre de dimanche revêt donc une extrême importance, qui n'échappera à aucun sportsmen.

ESCRIME

UNE RÉUNION AUX BOUFFES

Le 15 janvier aura lieu au théâtre des Bouffes, une sensationnelle séance d'escrime, dans laquelle seront disputés plusieurs matches au fleuret et à l'épée entre les tireurs, amateurs et professionnels bien connus dans le monde des salles d'armes. Cette séance, pour laquelle les plus grands soins sont apportés dans l'organisation, sera des plus attrayantes, et nul doute que le public bordelais, si sympathique au noble jeu de l'épée, ne réponde en foule à l'appel des organisateurs.

BOXE

CARPENTIER A BORDEAUX

L'entraînement de Blink Mac Closkey se poursuit tous les jours au W. B., où ceux qui viennent louer — et ils sont légion — peuvent voir le « crack » de Philadelphie épuiser ses « sparring-partners », Perroud, Lurle, Marty, etc. Quant à Carpentier, il est dans une forme splendide, et manifeste l'intention d'en finir rapidement. Il est superflu d'insister sur la valeur sportive des autres combats : Papin contre Billy Roydes, M. Thomas contre Battling Marcot, et Lenaers contre Castaing.

BORDEAUX

IL Y A UN AN

8 JANVIER 1919

De sanglants combats se poursuivent à Berlin. Les spartakistes continuent à occuper une partie de la ville. La révolution spartakiste s'étend aux autres Etats allemands.

Elections sénatoriales

A la suite de la séance du Conseil général du 5 janvier courant, une réunion officieuse a décidé d'organiser pour le samedi 10 janvier, à vingt heures, à l'Athénée municipal, à Bordeaux, une réunion générale des délégués sénatoriaux, dans laquelle les candidats au Sénat sont invités à venir exposer leur programme.

A cette réunion ne seront admis que les délégués sénatoriaux porteurs de leur lettre de convocation pour le vote du dimanche 11 janvier.

La Commission d'organisation.

Dans la police mobile

Les fonctionnaires de la police mobile dont les noms suivent sont portés sur le tableau d'avancement et proposés :

Pour le premier échelon hors classe, M. Hébert, commissaire-chef de la septième brigade, à Bordeaux.

Pour la première classe, MM. Vialles et David, commissaires.

Pour la deuxième classe, M. Richard.

Quatre inspecteurs sont proposés : MM. Durès, pour la deuxième classe ; Hellmann, pour la troisième ; Fourcadet et Bardin, pour la quatrième.

Nos félicitations.

Art et charité

On nous communique le programme très artistique de la fête de charité qui aura lieu dans les salons de l'hôtel de ville, dimanche prochain 11 janvier, à trois heures et demie, au profit de l'asile des vieillards de Latresne.

M. Carlos Larronde, conférencier de l'Odéon, parlera sur « le théâtre contemporain ». M. Pierre Samazeuilh, que Bordeaux n'a pas eu le plaisir d'entendre depuis si longtemps, et des artistes d'élite ont promis leur concours pour le concert qui suivra. Cette belle manifestation réunira tous les amis de l'art et de la charité, si nombreux dans notre ville.

La grève des « gruistes »

Aucun changement à l'embauche de mercredi matin. Le travail continue dans les mêmes conditions que la veille.

Une réunion a eu lieu à l'Alcazar entre les délégués de la Confédération syndicale des diverses corporations des quais. Les grévistes ont décidé de poursuivre le mouvement. Aucune décision immédiate n'a été prise au sujet de l'extension de la grève.

Deux noyés repêchés

Dans la journée de mardi, deux cadavres ont été retirés des bassins à flot n. 1 et 2, aux Docks.

Les corps, qui n'ont pu être encore identifiés, ont été déposés à la morgue, et le médecin légiste est requis aux fins d'autopsie.

Accident mortel quai de Bourgogne

M. Antoine Mougues, demeurant rue de Bègles, 81, conduisait un attelage, mardi, quai de Bourgogne. Il se tenait à côté de son cheval, qu'il voulut, à un moment donné, retenir. Renversé par son cheval, M. Mougues tomba si malheureusement qu'il se fractura le crâne. Le blessé succomba pendant qu'on le transportait dans l'ambulance à l'hôpital Saint-André. Son corps fut, dans ces conditions, ramené au domicile de la famille.

Suite mortelle d'un accident

Mme Marie Gautier, en religion sœur Marguerite, pensionnaire de l'établissement de la Sainte-Agonie, a été renversée, sur les allées Damour, par une automobile. L'auteur de l'accident a transporté aussitôt la victime à la Sainte-Agonie, où elle a succombé à ses blessures.

Sœur Marguerite avait été atteinte au front, à l'arcade sourcilière gauche et à une jambe. Elle était âgée de soixante-douze ans.

On vole des boutons de sonnette !

Il y a quelques années, un individu s'était fait une spécialité à Bordeaux d'arracher et d'emporter les boutons de sonnette. Il opéra pendant des mois et des mois, et il ne nous souvient pas qu'il ait été arrêté. Sa manie défraya la chronique.

Est-ce le même individu qui reprend la série de ses exploits ? Est-ce un imitateur ? Toujours est-il que, nuitamment, les boutons de sonnette des immeubles ci-après désignés ont été enlevés : 75, cours Saint-Louis (propriétaire, M. Léon Bouyssou) ; cours du Médoc, 90 (propriétaire, M. Lambert, entrepreneur de maçonnerie) ; même cours, 90 bis (propriétaire, Mme Darrigrand) ; cours de Verdun, 40 (plaignant, M. le docteur Soubeau).

Un drame aux docks

DEUX ÉCUMEURS TUÉS ET JETÉS A L'EAU PAR UN GARDIEN DE MARCHANDISES

Un drame s'est déroulé mercredi matin, vers une heure, sur le terre-plein des Docks, bassin n. 1, en face de la halle métallique.

Au quai est amarré le voilier « Craonne », chargé de fûts de rhum. Cinq individus, au courant évidemment de la cargaison du navire, avaient formé le projet de s'emparer de quelques-uns des fûts. Ils furent mal inspirés, — deux d'entre eux tout au moins, — ainsi qu'on va le voir.

Marcel-Mathieu Jauriberry, âgé de trente-sept ans, gardien de nuit pour le compte de M. Meynieu, ancien gardien de la paix, se trouvait, dans la nuit de mercredi, sur le « Craonne », prêt à surprendre les écumeurs — il y en a toujours — qui tenteraient de monter sur le voilier. A un moment donné, il aperçut cinq individus qui rôdaient sur le terre-plein. Il observa leur manège. Le doute n'était pas possible : les personnages étaient bien des voleurs, car ils s'étaient séparés, trois se dirigeant en suivant les quais vers l'avant du navire, les deux autres allant dans la direction opposée et regardant si quelqu'un était à bord. Ces derniers aperçurent soudain le gardien Marcel Jauriberry, qui se tenait à présent sur le pont du voilier. Ils tirèrent quatre coups de revolver dans sa direction.

Le gardien ne fut pas atteint. Mais, sortant à son tour le revolver dont il était armé, il fit feu sur les agresseurs. Tous deux s'affaissèrent sur le sol.

Jauriberry descendit à terre et constata que les deux rôdeurs avaient été tués sur le coup. Il fut pris alors d'une crainte très vive, et la pensée lui vint de jeter les cadavres à l'eau, ce qu'il fit aussitôt.

Après quoi — ce qui dénote qu'il ne savait plus exactement ce qu'il faisait — Jauriberry alla prévenir les agents de police du quatorzième arrondissement, qui avertirent la Permanence.

L'ENQUÊTE

M. Bellocq, commissaire de service, se rendit aussitôt sur les lieux, et entendit le gardien, qui lui fit de la scène le récit que nous venons de rapporter.

Jauriberry fut affolé quand, étant descendu sur le terre-plein, il constata que les deux rôdeurs avaient cessé de vivre, tués par lui. Il n'eut pas de peine à les jeter dans le bassin, car les deux hommes étaient tombés à un mètre du bord de l'eau. Il les tira par les pieds. Cette besogne ne lui demanda que quelques secondes, et elle n'eut aucun témoin.

En ce qui concerne l'attaque dont Jauriberry fut l'objet, ses dires sont confirmés par le second du « Craonne », M. Mahé, lequel avait été mis au courant de la présence des malfaiteurs aux abords du navire.

Les trois rôdeurs qui s'étaient séparés des deux autres avaient réussi, d'après les déclarations de M. Mahé, à monter sur l'avant du « Craonne ». Lui-même tira sur eux trois coups de revolver qui les mirent en fuite.

Détail curieux : on ne releva aucune trace de sang à l'endroit où tombèrent les deux écumeurs.

ON ARRÊTE LE GARDIEN

Son information sur place terminée, M. Bellocq regagna la Permanence avec Jauriberry, qu'il interrogea de nouveau. En raison des faits, — la noyade des deux hommes, — le commissaire de police a cru devoir mettre Jauriberry en état d'arrestation sous l'inculpation de « meurtres ». Après avoir comparu mercredi matin à l'audience du petit parquet présidé par M. le Substitut du procureur de la République, le gardien a été envoyé au fort du Hâ.

Jauriberry est un blessé de guerre. Il a fait feu sur ses agresseurs en se servant de la main gauche, dont le pouce est cependant amputé en partie. Il ne peut faire usage de son bras droit, qui est en quelque sorte paralysé, suite de blessures reçues au champ d'honneur. Il fut également atteint à la poitrine en combattant contre les Allemands.

Le gardien, qui a repris tout à fait maintenant son état normal, est désolé d'avoir tué ceux qui, cependant, cherchèrent à lui faire subir le même sort. Il est probable que l'inculpé ne restera pas longtemps au fort du Hâ, et ce sera justice malgré tout, s'il est établi que les deux rôdeurs avaient bien cessé de vivre quand il les fit glisser dans le bassin.

ON RECHERCHE LES NOYÉS

Dans la matinée de mercredi, des recherches ont été faites dans le bassin des Docks en vue de retrouver les deux cadavres. Ces investigations n'avaient donné à midi encore aucun résultat.

Disparition

Eugène Louvenard, âgé de trente-cinq ans, ne jouissant pas de toutes ses facultés, a disparu du domicile de ses parents, rue Joseph-Carayon-Latour, 87. Il est coiffé d'une casquette grise, vêtu d'un veston bleu marine et d'un pantalon rayé noir et gris et chaussé de pantoufles « charentais ».

Les personnes qui pourraient fournir des renseignements au sujet du disparu sont priées de les envoyer à l'adresse sus-indiquée.

Audacieux agresseur

M. Victor Saint-Orens, âgé de soixante et un ans, demeurant rue Joseph-Abria, rentrait chez lui vers onze heures du soir, quand un individu se rua sur lui et le frappa d'un violent coup de poing au visage.

Le sexagénaire roula à terre, étourdi. Le malfaiteur, alors, le fouilla et le débarrassa de son portefeuille, contenant 650 fr.

Ayant repris l'usage de ses sens, M. Saint-Orens est allé signaler à la police l'audacieuse agression dont il venait d'être l'objet.

Ne portez plus votre bandage

Si vous êtes atteint de cette décourageante infirmité nommée hernie, ne manquez pas d'aller vous faire examiner gratuitement ou d'envoyer votre adresse à la succursale de l'**INSTITUT ORTHOPÉDIQUE** de Paris (division 54), 23, rue du Mirail, près la Grosse Cloche, à Bordeaux. Vous recevrez gratis et franco, discrètement emballée, sans marques extérieures, la nouvelle méthode du docteur LIVET-GARIGUE, l'éminent spécialiste herniaire de la Faculté de médecine de Paris. Avec cette précieuse méthode, vous n'aurez plus besoin de porter de bandages gênants ou de courir les risques d'une opération. Vous avez intérêt à écrire tout de suite, puisque cela ne vous coûte rien et ne vous engage à rien.

Au Palais

Cour d'assises de la Gironde

Session du 1er trimestre 1920

LISTE DU JURY

Voici les noms des jurés appelés à siéger au cours de la session d'assises qui s'ouvrira à Bordeaux le lundi 19 janvier courant, sous la présidence de M. le conseiller à la cour d'appel Mayssent, assisté de son collègue M. Laussucq et de M. Vagnair, juge au tribunal de première instance :

Jurés titulaires :

Jean Thiéblemont, négociant, cours d'Alsace-Lorraine, Bordeaux.
Guillaume Gaillard, propriétaire à Brach.
Eugène Fimbel, courtier, rue Saint-Sernin, Bordeaux.
Auguste Genez, représentant de commerce, cours le Rouzic, Bordeaux.
Jean Retoret, vétérinaire à Lapouyade.
Pierre Gambade, limonadier, rue de la Gare, Bordeaux.
Jean Matheron, chef de bureau à la Compagnie du Midi, rue des Etables, Bordeaux.
Auguste Pech, imprimeur, rue de la Merci, Bordeaux.
Vincent Laborde, industriel à Gradignan.
Léon Dubert, hôtelier, r. Thiers, 12, Bordeaux.
Jean David, menuisier, à Saint-Pey-de-Castets.
Jean Dalidet, maire à Tayac.
Pierre Corbal, maraîcher à Eysines.
Lucien Tarrède, cultiv. à Coïsnières (Bazas).
Jean Charmolière, prop. et maire à St-Estèphe.
François Mothes, march. de vins à St-Macaire.
Jean Olivier, propriétaire à Fronsac.
Charles Dugas, nég., av. Carnot, Caudéran.
Jean Eymas, tailleur d'habits, Saint-André-de-Cubzac.
Joseph Maintrosse, propr. à Hourtin.
Ferdinand Moreau, employé à la Compagnie du Midi, rue de Ferron, 4, Bordeaux.
Jean Eliès, typographe, r. Sicard, 33, Talence.
Pierre Promet, peintre à Sauveterre.
Pierre Daguet, propriétaire à Ambarès.
Marcel Eylaud, boulanger à Gornac.
Pierre Tessier, propriétaire-cultivateur à St-Médard-de-Guizières.
Armand Eyquem, propriétaire cultivateur à Parempuyre.
Albert Seignouret, propriétaire à Prignac.
Pierre Mestrezat, négociant, quai des Chartrons, Bordeaux.
Pierre Durand, propriétaire à Eynesse.
Antoine Semenou, retraité du Midi, 258, rue de Bègles, Bordeaux.
Pierre Fris, charcutier, c. d'Albret, Bordeaux.
Jean Bégot, employé de commerce, rue Domrémy, Talence.
Jean Soula, boulang., c. d'Espagne, Bordeaux.
Jean Forti, propr., rte du Médoc, au Bouscat.
Auguste Martin, propr. à St-Denis-de-Pile.

Jurés supplémentaires :

Pierre Saint-Blancat, employé de commerce, quai des Chartrons, Bordeaux.
François Passérieux, pharmacien, rue des Faures, Bordeaux.
Aimé Calvet, propr., pl. Bardineau, Bordeaux.
Pierre Chéroux, pharmacien, cours Victor-Hugo, Bordeaux.

Une session supplémentaire d'assises

En raison du nombre considérable d'affaires renvoyées devant la cour d'assises de la Gironde par la chambre des mises en accusation (plus de trente à l'heure actuelle), M. le Premier Président de la cour d'appel a décidé qu'une session supplémentaire serait tenue en février. La cour sera composée, comme pour les assises de janvier, de MM. les conseillers Mayssent et Laussucq et de M. le juge Vagnair.

Cette session supplémentaire s'ouvrira très probablement le 23 février.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. FOURCAUD, vice-président

ENCORE DES ÉCUMEURS

Le manœuvre marocain Haussen ben Tacra, vingt et un ans, a été surpris en flagrant délit de vol de sucre au camp de Saint-Sulpice. Le tribunal correctionnel l'a condamné à **treize mois d'emprisonnement.**

— L'arrimeur Jean Hoursolle, cinquante-trois ans, rue Planterose, a été trouvé porteur d'un sac rempli de conserves qu'il dit avoir achetées à un inconnu et qu'on estime provenir d'un vol. Le tribunal l'a condamné à **deux ans d'emprisonnement** et à dix ans d'interdiction de séjour.

— L'Espagnol Martin Cipriano, vingt-neuf ans, rue des Vignes, inculpé de vol de vêtements, a été condamné à **six mois d'emprisonnement** et à cinq ans d'interdiction de séjour.

Petite Chronique

PERDU, mardi soir, gare du Midi, un billet retour pour Paris. Prière aviser journal « Gironde ». Téléphone 82.

Informations

Publication des rôles

Le rôle des sommes dues à la Ville pour droits de voirie (V. A. 165), vient d'être mis en recouvrement. Les contribuables qui y sont portés doivent s'acquitter du montant de leur cote dans les délais fixés par la loi.

Faculté de droit de Bordeaux

La session d'examens réservée aux étudiants qui ont été sous les drapeaux pendant la guerre s'ouvrira le 26 janvier prochain.

Seront seuls admis à prendre part à cette session :

1° Les étudiants des classes antérieures à la classe 1918 ;

2° Les étudiants des classes 1918 et 1919, mis en sursis, et ayant déjà pris trois inscriptions dans l'année scolaire au cours de laquelle leurs études ont été interrompues ; la quatrième inscription leur sera délivrée avant l'examen.

Les candidats à cette session devront se faire inscrire avant le 11 janvier.

D'autre part, le registre des inscriptions pour le troisième trimestre de l'année scolaire sera ouvert du 5 au 17 janvier.

Aux veuves et ascendants des soldats morts pour la patrie

La Fédération départementale des Associations de mutilés, réformés, blessés et anciens combattants de la grande guerre, leurs veuves, orphelins et ascendants, a constitué un comité pour l'organisation d'un Office permanent chargé de l'établissement des dossiers de pension. Cet Office a commencé à fonctionner le mercredi 7 courant, à l'Athénée municipal, où les prétendants à pension et les personnes désireuses de se renseigner sur leurs droits pourront se présenter tous les jours, dimanche compris, de 9 h. à midi, et de 14 h. à 19 heures. Il est nécessaire de se munir de toutes les pièces susceptibles d'aider à la constitution du dossier.

Tramway de Bordeaux à Cadillac

En vue de faciliter le voyage de MM. les délégués sénatoriaux appelés à Bordeaux pour les élections, la Compagnie du Tramway de Bordeaux à Cadillac mettra en marche les trains suivants, le dimanche 11 janvier 1920 :

1. Cadillac : départ, 5 h. 30. — Bordeaux : arrivée, 7 h. 50 ;

2. Bordeaux : départ, 21 h. — Cadillac : arrivée, 22 h.

Ces trains desserviront toutes les stations, haltes et arrêts facultatifs.

Le train n. 22, partant de Bordeaux à 19 h. 25, n'aura pas lieu le dimanche 11 janvier courant.

Communications

CHEMINS DE FER

ETAT (ANCIEN OUEST). — La gare Bordeaux-Saint-Jean (petite vitesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera le vendredi 9 courant les expéditions inscrites dans le groupe III, du n. 1,640 au n. 1,690, sauf celles à destination des gares comprises sur et dans le périmètre de la grande Ceinture de Paris.

GARES DE BORDEAUX-BASTIDE. — La gare de Bordeaux-Bastide acceptera les mercredi 7, jeudi 8, vendredi 9 janvier, les marchandises de la division B, se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 30,001-B à 35,000-B, sauf celles à destination de Paris-Ivry, local et transit, Ivry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Arcueil-Cachan et du réseau du Nord.

Il est rappelé que les expéditions de détail sont limitées à 1,000 kilos pour le réseau P.-O. et à 300 kilos pour les autres réseaux par expéditions et par jour, d'un même expéditeur à un même destinataire.

GROUPEMENTS CORPORATIFS

TRAVAILLEURS DE L'HABILLEMENT DE BORDEAUX ET DE LA BANLIEUE. — A l'occasion du 2e Congrès régional, grand concert-bal à la salle Franklin, le samedi 10 janvier, à 20 h. 30, avec le concours d'artistes des concerts de Bordeaux.

OFFICIERS MÉCANICIENS BREVETÉS DE LA MARINE MARCHANDE. — Réunion jeudi 8 janvier, à 17 h. 30.

OUVRIERS PLATRIERS. — Le Syndicat des ouvriers plâtriers de Bordeaux et banlieue invite tous les camarades syndiqués ou non à assister au meeting qui se tiendra le dimanche 11 janvier 1920, à neuf heures du matin, au théâtre des Bouffes-Bordelais, r. Judaïque.

GROUPEMENTS MUTUALISTES

MARSOUINS ET MATHURINS (Société fraternelle et de secours mutuels). — Réunion extraordinaire, le 17 janvier, à 20 h. 30, rue des Menuts, 33. Les anciens de l'arme désirant faire partie de l'Association sont priés de se présenter munis de leur livret militaire.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

F. C. S. O. — Les membres de la F. C. S. O. sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le jeudi 8 courant, à neuf heures, au café Français.

ASSOCIATIONS DIVERSES

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE. — La Compagnie des agents de change de Bordeaux, réunie en assemblée générale le 29 décembre, pour procéder au renouvellement de sa Chambre syndicale pour l'année 1920, a nommé : MM. J. Veyrier-Montagnères, syndic ; H. Lafargue, 1er adjoint ; H. Chédor, 2e adjoint ; G. Cuzol, 3e adjoint ; A. Levassor, 4e adjoint ; F. Casaubon, 5e adjoint ; J. Dubos, 6e adjoint.

COURS ET CONFÉRENCES

FACULTÉ DE DROIT. — M. le professeur Ch. de Boeck commencera son cours public de droit international le jeudi 8 courant, à 5 h. 30. Leçon d'ouverture : « Le Traité de paix et le principe de la liberté des mers. »

FACULTÉ DES LETTRES. — Conférence d'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest (fondation municipale). Professeur, M. Courteault. Leçon du jeudi 8 janvier, à 3 h. 30 : Les Pyrénées dans l'histoire au XIXe siècle ; Ramond (suite) ; la Conquête du Mont-Perdu.

Sciences auxiliaires de l'histoire. — Professeur, M. Hoelphen. Leçon du jeudi 8 janvier, à 5 h. 1/4 : Les Chroniqueurs français du moyen âge : La Renaissance littéraire au temps de Charlemagne.

Chronique Théâtrale

GRAND-THÉATRE

Mardi soir, dans « les Huguenots », le rôle de Raoul de Nangis était chanté par M. Cazenave, qui a laissé de son récent passage à Bordeaux un très bon souvenir. La robustesse, l'ampleur et l'éclat de sa voix ont valu au vaillant ténor un succès très franc qui a été d'ailleurs justement partagé par les excellents interprètes que les directeurs du Grand-Théâtre ont dû réunir pour mettre en valeur l'œuvre de Meyerbeer.

Mercredi, à 8 heures précises, deuxième représentation de « la Reine Flammette », dont le succès a été considérable à la première représentation.

Vendredi 9 janvier, pour donner satisfaction aux nombreux abonnés du vendredi, désireux d'entendre « le Barbier de Séville » et « les Huguenots », ce dernier ouvrage sera présenté vendredi 9 janvier, en soirée de gala, et « le Barbier de Séville » sera donné le vendredi 16 janvier, avec une distribution extraordinaire.

L'interprétation des « Huguenots » sera de tout premier ordre, avec Mlle Marcelle Demougeot, Mme Cavalieri, Mlle Nadiany, MM. Mazens, Avon, Lasserre, etc. Au troisième acte, divertissement par l'étoile Mady Piérozzi, Miles Perly, Maritza et les dames du ballet.

Samedi, troisième représentation de « la Reine Flammette ».

Dimanche, en matinée, « Lakmé » et le « Ballet Egyptien » ; en soirée, « Aïda », avec le ténor Robert Lassalle.

La location pour le gala de vendredi et les spectacles de samedi et dimanche sera ouverte à partir de jeudi dix heures.

APOLLO

Des richesses vocales exploitées avec un art subtil, une mimique intelligente et un entrain bien conforme au personnage de Bettina ont signalé mardi Mlle Maud Deloor, de la Gaîté-Lyrique, à l'attention du public de l'Apollo. On a fort apprécié sa manière bien personnelle de souligner tous les effets musicaux et scéniques auxquels prête le rôle de la Mascotte. Applaudissements et rappels ont attesté le succès obtenu par l'excellente artiste.

C'est le mardi 13 courant que Mlle Augusta Garcia viendra donner sa première représentation avec M. Léon David, de l'Opéra-Comique, M. Lapeyre, Frantz Caruso et D. Bédué : dernière du « Barbier de Séville ». Au 3e acte, grand intermède avec Mlle Augusta Garcia, Léon David et F. Caruso. Pour terminer le spectacle, le ballet mythologique de « la Belle Hélène ». Samedi, « la Belle Hélène », avec Maud Deloor, André Chambon. On loue hall Apollo. Tél. 31-17.

BOUFFES

Jeudi et jours suivants, avec matinée dimanche, « Cœur de Française », pièce en 5 actes, 7 tableaux, avec le concours d'artistes des principaux théâtres de Paris, sous la direction de l'impresario Gilbert. « Cœur de Française » est une pièce nationale, qui fait appel qu'à des sentiments nobles et loyaux. Les 2e et 3e actes sont particulièrement émouvants, et l'acte de l'évasion soulève d'enthousiasme la salle entière. On loue au hall de l'Apollo.

TRIANON

Mercredi et jeudi soir, deux dernières représentations de « La Bascule », de Maurice Donnay, avec Mmes Lantelme, Brionne, Diska, Clément, MM. Bonal, Guise, Tavola, Wattel, Millous, etc. Au troisième acte, décor neuf de Dubois et Aguirre. La salle est bien chauffée. Jeudi, à 3 heures, troisième concert donné par le trio Thibaud, Arthur, Rosoor, et Jacqueline Ramat.

SCALA

La charmante divette Marie-Thérèse Berka, qui jouera Mme Phidias, dans « Phi-Phi », a laissé à Bordeaux, où elle interpréta déjà l'opérette moderne, un brillant souvenir. Elle sera entourée d'artistes éprouvés, tels que Mlle de Nico, MM. Hendaye, Fleury, Marcel, Réval. Vendredi, première. Location s. frais.

ALHAMBRA

« Faut pas s'y fier ! », la nouvelle revue constitue, avec le fameux « Petit Café », de Tristan Bernard, un spectacle d'une folle gaîté, auquel nous engageons les plus moroses à assister, leur certifiant d'avance la guérison de leur mélancolie par l'irrésistible Max Linder.

ALCAZAR

Samedi 10 et dimanche 11 janvier, « Les Exilés », le spectacle le plus intéressant de la saison, avec toute la troupe, une importante mise en scène, avec les 2 tableaux : « L'Incendie du Palais » et « La Maison du Passeur ».

LA GIRONDINE

Dimanche 11 court, en matinée, salle Franklin, la Société donnera le spectacle suivant : « L'Instinct », pièce en 3 actes, de Kistemaecker, et « Coco-Bel-Œil », l'opérette en un acte. Orchestre sous la direction de M. M. Salles.

THÉATRE-FRANÇAIS

Tous les jours, en matinée (demi-tarif) et en soirée attractions : « The Harlon-Garls », le plus périlleux numéro acrobatique vu à ce jour ; « les Fablen's », célèbres danseurs fantaisistes. Cinéma : « Raffles », le cambrioleur moderne ; « Charlot violoniste », le roi du rire.

Location sans frais. Téléphone 17-55.

CINÉMA « LA BONBONNIÈRE »

(Ex-salle d'Aquitaine)

Jeudi 8 (m. et S.), Les Enfants dans la Forêt.

EXCELSIOR-CINÉMA

12, cours Le-Rouzic, Bdx-Bastide

Jeudi, mat. et soir. : Haydée, drame magnific.

THÉATRE GIRONDIN (chem